

**QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE en 2018**

CHATELLERAULT

(hors Targé)

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré **par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration du laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captage, station de traitement, réseau) sont exercées par le syndicat **Eaux de Vienne – Siveer**.

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de la nouvelle prise d'eau dans la Vienne à Cenon, avant la confluence avec le Clain. Elle alimente 2 bassins de stockage de 15000 m³ après passage dans un bassin de temporisation de 1000 m³.

Deux stations d'alerte équipées d'enregistreurs en continu mesurant plusieurs paramètres physico-chimiques, sont installées sur la Vienne, en amont à Chitré (Vouneuil sur Vienne) et à Fort Clan (Cenon).

Une seule unité de distribution (**UDI**) a été définie (hors Targé).

Targé est alimentée par une ressource d'eau souterraine captée sur la commune d'Availles-en-Châtellerault.



Prise d'eau de Fort Clan (Cenon)

Traitement : L'eau pompée subit un *traitement complet physico-chimique avec un affinage sur charbon actif en grain, et une désinfection par l'ozone puis par le chlore gazeux*, avant d'être distribuée à la population.



Bassin de temporisation
(ZI des Nonnes - Châtellerault)

Contrôle :

124 prélèvements représentant **4356 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur la ressource en eau brute, au départ de la station de production après traitement, et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses doivent répondre à des valeurs limites ou de références de qualité définies par le code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La nouvelle prise d'eau qui est située sur Cenon s/Vienne bénéficie d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et de périmètres de protection depuis le 24 juin 2014. La mise en service de ces nouvelles installations a été réalisée fin février 2016.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Références de qualité	RESULTATS ANALYTIQUES		
		Mini	Moyen	Maxi
pH	Entre 6,5 et 9	7,5	8,0	8,7
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	191	348	483
TURBIDITE (NFU)	2	0,00	0,04	1,90
DURETE (TH en °F)	Néant	5,8	11,0	15,0
NITRATES (en mg/l)	50	5,9	7,7	15
FLUOR (en mg/l)	1,5	0	0	0
ALUMINIUM (en μ g/l)	200	0	19	130
TRITIUM (Bq/l)	100	0	19,5	55

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne, bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1°F = 4 mg/l de calcium). Les eaux distribuées peuvent ainsi être caractérisées de relativement **douces** (dureté inférieure en moyenne à 15 °F).

Fluor

- Les eaux alimentant la ville de Châtellerault **en sont dépourvues et des apports complémentaires peuvent être conseillés (comprimés, sel fluoré ...)**.

Nitrates

- Les eaux pompées dans la rivière *Vienne* en renferment des **quantités modérées**.

Pesticides

- Les produits phytosanitaires (pesticides) sont utilisés pour les traitements des cultures et pour désherber. Les recherches réalisées en sortie de l'usine de traitement sur plus de 200 paramètres ont révélé une fois sur les 4 prélèvements réalisés des traces d'Esa-métolachlore mais en dessous de la limite de qualité (0,1 μ g/l).

Radioactivité

- La **Dose Totale Indicative (DTI)** calculée en prenant une consommation d'eau de 2 litres/jour (soit 730 litres par an) demeure **très faible** et inférieure à 0,1 mSievert par an. Le **Tritium** a été mesuré entre 0 et 55 Bq/l, inférieur à la valeur de référence fixée à 100 Bq/l.

Autres

- A noter quelques dépassements de la référence de qualité sur le **carbone organique total, le fer et le manganèse** ne présentant pas de risque pour la santé, ainsi que la présence ponctuelle de **thrialométanes** liés au traitement de l'eau, qui ont fait l'objet de mesures correctives par Eaux de Vienne.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer.** Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable.** Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : Qualité de l'eau du robinet par ville.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

